



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12 février 2024

Date de convocation :

Le 7 février 2024

Secrétaire de séance :

Mme Marie Christine LIARD

Acte publié le :

14 février 2024

Membres en exercice :	70
Présents :	44
Pouvoirs :	2
Votants :	46
Absents :	26
Représentés :	3

Le lundi 12 février 2024, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

**Etaient présents :**

ALLAIN André	BRASSEUR Nicole	FEREY Philippe	LAIGRE Agnès	ROSÉ Gérard
AMESLANT Patrick	BUREL Gérard	FEREY Yvette	LAIGRE Jean-Claude	ROUTIER Isabelle
BATREL Serge	CAPLET Xavier	GOURDEL Sébastien	LANGLOIS Paul	STALLEGGER Pascale
BELLETTA Alexandra	CHRETIEN Bernard	GOURIO Alain	LE FLOHIC Jean-Yves	TABARD Marie-France
BEQUET Luc	COUGÉ Huguette	GRESSANT Martine	LIARD Marie-Christine	TASSUS Marie
BIGOT Michel	COUSIN Michel	GRESSANT Matthias	OLIVIER Annie	VANDAMME Liliane
BIGOT Philippe	DENIS Marie-Laure	GRIMBERT Jean	ROBILLARD Denis	WILLOT Guy
BISSON François	DIF Stéphane	HAUTON Charles	ROBIN Jean-Marie	ZECCA Michel
BOUNAB Karim	DUVALDESTIN Didier	HOORELBEKE Dominique	ROMAIN Guy	SOREL Patrick
TURPIN Christiane	TIRARD Philippe			

**Pouvoirs :**

M. PREEL Gérard a donné pouvoir à M. DUVALDESTIN Didier ; M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy

**Etaient absents et excusés :**

Mme BEAUDOIN Isabelle ; M. BIGNON Christophe ; Mme COLETTE Thérèse ; M. COUPE Jean-Luc ; M. FERET Jean-Pierre ; Mme HERVIEUX Jeanine ; M. LAMPERIERE Alain ; M. LAMPERIERE Emile ; M. LANGLOIS Arnaud ; Mme LE CALLONNEC Barbara ; M. LECACHE Stéphane ; M. LELOUVIER Vincent ; Mme LOISEL-NICOLEAU Chantal ; M. LURSON Patrick ; Mme MORIN Amélie ; Mme NOËL Isabelle ; Mme PILLIARD Florence ; M. RAVASSE François ; M. ROLAND Régis ; M. TANGUY Gérard

**Etaient représentés :**

Mme BONETTA Sylvie, représentée par M. SOREL Patrick ; M. LAIGRE Thierry, représenté par Mme TURPIN Christiane ; Mme NOGUES Nelly, représentée par M. TIRARD Philippe

**ORDRE DU JOUR**

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

■ Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 12 février 2024

1. Dossier OPAH
2. Demande de création de poste
3. Demande de subvention comice agricole
4. Divers

**2024115-01 – DOSSIER OPAH**

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault en date du 22 septembre 2022 autorisant la signature de la convention OPAH 2023-2027,

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Vu l'avis de la commission des finances

Vu les dossiers parvenus à la CDCVAM

- Conformément aux objectifs définis dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de travaux énergétiques, de mise aux normes ou d'adaptation, Le Président présente les dossiers suivants :

Dossier Soliha	Opération	Commune	Montant des travaux	Subventions Anah	Subvention CDC
1418/2023	Energie	ORVILLE	28 343 € TTC	18 962 €	Bâtiment Basse Consommation <b>2 000 €</b>
2477/2023	Autonomie	COULMER	8 700 € TTC	4 123 €	<b>Autonomie 825 €</b>
2882/2023	Energie	GACE	15 285 € TTC	8 744 €	Prime " Sortie de passoire thermique " <b>750 €</b>
2620/2023	Energie	GACE	31 468 € TTC	16 414 €	Prime " Sortie de passoire thermique " <b>750 €</b>
1237/2023	Energie	GACE	44 201 € TTC	24 250 €	Prime " Sortie de passoire thermique " <b>1 250 €</b>

- décide

- - D'attribuer les subventions telles que déterminées dans le tableau ci-dessus.
- - d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

### **20240212-02 – Création de poste**

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Vu l'avis de la commission des finances

Considérant que depuis plusieurs années, la Communauté de communes gère le RPE (relais Petite Enfance).

Considérant que le RPE est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Considérant que les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Considérant que le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Considérant que au regard du territoire, la CAF préconise 1 ETP afin de réaliser ce service et y apporte les financements nécessaires.

Considérant que l'agent en place n'est qu'à temps partiel (0.51 ETP) et les besoins en la matière pour développer le service important, il est proposé de créer un poste d'EJE.

- décide
- - De créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants.

- - d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

### **20240212-03 – subvention comice agricole**

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,  
Vu l'avis de la commission des finances

Considérant la demande du comice agricole du pays de Gacé pour la réalisation du comice agricole 2023 qui n'avait pas été étudiée l'année dernière.

Considérant que le comice a eu lieu.

Considérant la demande à hauteur de 2500€

- décide
- - D'attribuer une subvention de 2500€ au comice agricole du pays de Gacé.
- - d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

### **Divers**

## Validation de la prise en charge du déplacement du transformateur situé sur le parking de Sudpack

- ❖ Nouvelle entrée Maison des VAM au Merlerault terminée
- ❖ Plan déchets, finalisation des localisations des points de collecte : période test
- ❖ Publication DSP
  - Micro-crèche
  - Abattoir de volailles / transformateur
- ❖ Mobilité : plan TEAMS retenu
- ❖ Contractualisation réussite territoire
- ❖ Dossier piscine : trois scénarios à l'étude
- ❖ Bourg de Camembert : un scénario est privilégié
- ❖ Ressources humaines :
  - Arrivée de :
    - M. Laurent COGNEC au service informatique
    - M. Mickaël PERTU, responsable service proximité, mobilité, santé
    - Mme Clémentine ADSUAR, responsable service urbanisme, PLUi
    - Mme Sylvie DUPRIE-SAMSON, Direction ressources humaines
    - Mme Elora VAINTRUB, responsable communication
    - Mme Chloé DECOURS, éducatrice jeunes enfants
- ❖ Mme Marie-France TABARD pose le problème de la multiplication des chats sur sa commune, une résidente en possédant un grand nombre est allée en structure adaptée, les chats sont restés. M. Sébastien GOURDEL informe qu'un point va être fait avec les associations sur les conventions signées.

**Fin de séance : 20h57**